

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dix-huitième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 3 - 8 février 2025

RÉSUMÉ

LUNDI 3 FÉVRIER
MATIN

Remarques d'ouverture de la présidence*Pas de document*

La présidence souhaite la bienvenue aux participants et déclare la session ouverte.

Allocution d'ouverture de la Secrétaire générale

La Secrétaire générale prononce quelques remarques d'ouverture et évoque la charge de travail croissante des Parties à la CITES, des comités et du Secrétariat.

1. Ordre du jour..... SC78 Doc. 1

Le Comité adopte l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document SC78 Doc. 1.

2. Adoption du programme de travail..... SC78 Doc. 2

Le Comité adopte le programme de travail tel qu'il figure dans le document SC78 Doc. 2.

3. Règlement intérieur... SC78 Doc. 3

Le Comité fait observer que son règlement intérieur, qui figure en annexe du document SC78 Doc. 3, reste valable pour la présente session. Le Comité note que, lorsque la Géorgie est absente, Israël assurera le rôle de membre par intérim pour la région Europe.

4. Lettres de créance.....*Pas de document*

Le Comité permanent note que tous les membres et membres par intérim du Comité permanent ont soumis leurs lettres de créance.

5. Admission des observateurs..... SC78 Doc. 5

Le Comité prend note de la liste des organisations observatrices invitées à assister à la session, telle qu'elle figure en annexe du document SC78 Doc. 5.

7. Questions financières (Résolutions Conf. 19.1 et 18.2)..... SC78 Doc. 7

Le Comité prend note du document SC78 Doc. 7 et décide que toute nouvelle discussion sur ces questions sera renvoyée au Sous-comité des finances et du budget (SCFB).

8. Rapport sur les propositions de scénarios budgétaires pour 2026-2028..... SC78 Doc. 8

Le Comité prend note du document SC78 Doc. 8 et décide que toute nouvelle discussion sur ces questions sera renvoyée au Sous-comité des finances et du budget (SCFB).

9. Questions administratives

9.1 Rapport du Secrétariat..... SC78 Doc. 9.1 (Rev. 1)

Le Comité prend note du document SC78 Doc. 9.1 (Rev. 1) et décide que toute nouvelle discussion sur ces questions sera renvoyée au Sous-comité des finances et du budget (SCFB).

9.2 Rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les questions administratives..... SC78 Doc. 9.2

Le Comité prend note du document SC78 Doc. 9.2 et décide que toute nouvelle discussion sur les questions pertinentes sera renvoyée au Sous-comité des finances et du budget (SCFB).

11. Accès aux finances (Décision 19.9).....SC78 Doc. 11

Le Comité établit un groupe de rédaction qui se compose des membres suivants du Comité permanent [Belgique, Brésil, États-Unis d'Amérique, Japon, Kenya, Koweït et Nouvelle-Zélande (présidence)], ayant pour mandat d'incorporer les éléments des décisions 18.4 et 19.4 à 19.7 relatifs aux travaux du Secrétariat dans la résolution 19.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale*, et de conserver les éléments des décisions 18.4 et 19.4 à 19.7 relatifs aux Parties dans une nouvelle série de projets de décisions, *Accès aux finances*.

12. Préparatifs de la 20^e session de la Conférence des Parties (Résolution Conf. 19.1)

12.1 Préparatifs de la CoP20.....*Pas de document*

Le Comité remercie Son Excellence M. Aziz Abdukhakimov, ministre de l'Écologie, de la Protection de l'environnement et du Changement climatique de l'Ouzbékistan pour sa présentation et prend note des progrès accomplis par l'Ouzbékistan dans ses préparatifs pour la 20^e session de la Conférence des Parties.

12.2 Projet d'ordre du jour provisoire SC78 Doc. 12.2

Le Comité approuve le projet d'ordre du jour provisoire de la CoP20, qui figure en annexe du document SC78 Doc. 12.2.

12.3 Projet de programme de travail provisoire SC78 Doc. 12.3

Le Comité approuve l'annexe du document SC78 Doc. 12.3 comme base pour la préparation du programme de travail provisoire de la CoP20, en notant que les deux jours d'interruption devraient avoir lieu le dimanche 30 novembre et le lundi 1^{er} décembre 2025 et que les commentaires devraient être faits en séance plénière.

12.4 Règlement intérieur de la Conférence des Parties [Décision 18.1 (Rev. CoP19)] SC78 Doc. 12.4

Le Comité convient de proposer les amendements à l'Article 25.6 à la 20^e session de la Conférence des Parties, comme suit :

Si un taxon fait l'objet de plusieurs propositions – y compris des propositions amendées conformément à l'article 24, paragraphe 2, ou conformément au paragraphe 5 du même article – mais que ces propositions sont différentes quant au fond, la présidence en avise la Conférence, en indiquant clairement les implications de l'adoption d'une proposition pour l'autre ou les autres, et permet que chacune des propositions soit présentée avant de soumettre l'une d'entre elles à la discussion et à la décision. La Conférence prend d'abord une décision sur la proposition dont la portée est la moins restrictive pour le commerce, puis sur la proposition dont la portée sur le commerce se rapproche le plus de la précédente, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les propositions aient été mises aux voix.

Si, en ce qui concerne le même taxon, Toutefois, lorsque l'adoption d'une proposition implique nécessairement le rejet d'une autre proposition, cette dernière n'est pas néanmoins soumise à décision en ce qui concerne tout autre taxon restant dans cette dernière proposition. Rien dans la procédure stipulée dans le présent paragraphe n'est destiné à affecter la procédure prévue dans les autres paragraphes de l'article 25.

Le Comité décide que sa présidence inclura, dans le rapport du Comité permanent à la Conférence des Parties, un projet de décision visant à poursuivre l'examen de l'inclusion éventuelle d'une approche par étapes dans l'article 25.6 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, en vue de remplacer la décision 18.1 (Rev. CoP19).

Le Comité accueille favorablement les exemples d'approche par étapes proposés dans le paragraphe 23 du document SC78 Doc. 12.4 et dans le document d'information SC78 Inf. 15.